

**0PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 avril 2011**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	François Vallières
Siège No 2	Louis Bissonnette	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2011-04-097

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 4 avril 2011

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 7 mars 2011

Conseil

- 4 Modification calendrier de séances - 2 mai reporté 3 mai - élections fédérales

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Mars 2011
- 6 Statistique Canada - 9 au 13 mai semaine du recensement
- 7 Vente pour non-paiement de taxes 2011 - Représentant
- 8 Adoption règl. 645-11 - Concernant les licences de chiens et le nombre permis
- 9 Autorisation signature - Entente 2009 partage carrière/sablière Ulverton
- 10 Autorisation signature - Entente 2010 partage carrière/sablière Ulverton
- 11 Avis de motion règl. 646-11 - Tarification travaux d'ent. cours d'eau Grand Ruisseau br. 15-18
- 12 Avis de motion règl. 647-11 - TEU modifiant règl.526-98
- 13 Colloque sur les incivilités - Sûreté du Québec
- 14 Tournoi de Golf «Pro-Jeunesse» Étienne-Alexis Boucher

Sécurité incendie

- 15 Achat - Avril 2011

Voirie

- 16 Approbation cahier de charge - Abat poussière 2011

- 17 Approbation cahier de charge - Pavage Ployart, McGivenev, 5e Rang 2011
- 18 Matériel de rechargement
- 19 Balayage de rue
- 20 Surveillance carrière sablière 2011
- 21 Déneigement - Route Beaulac
- 22 Vêtements de travail - employés de voirie
- 23 Niveleuse 2011
- 24 Vente de la gratte jaune
- 25 Congrès COMBEQ - 7-8 et 9 avril 2011

Hygiène du milieu

- 26 Enregistreur d'évènement TEU - soumission
- 27 Bac à compostage - achats

Urbanisme et zonage

- 28 Recommandation du conseil - Lot 148P droit acquis
- 29 Approbation des plans et devis - Projet de la rivière

Loisirs et culture

- 30 Commission scolaire des chênes - récompense brigade scolaire 2011
- 31 Subvention école L'Avenir 2011
- 32 Fête des Voisins 2011
- 33 Fête de la St-Jean Baptiste 2011

Général

- 34 **Varia :**
- 35 **Correspondance**
Correspondances reçues - Mars 2011
- 36 **Période à l'assistance**
- 37 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-098 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 MARS 2011

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mars 2011, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2011-04-099 4. MODIFICATION DU CALENDRIER DE SÉANCES – 2 MAI ÉLECTIONS FÉDÉRALES

ATTENDU QUE les élections fédérales auront lieu le 2 mai prochain;

ATTENDU QU'une séance régulière du conseil municipal est prévue à cette même date;

ATTENDU QU'il y a lieu de reporter la séance du 2 mai au lendemain, soit le 3 mai 2011 afin, de laisser la chance à tous d'aller voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de modifier le calendrier de séance en reportant la séance régulière du conseil municipal du 2 mai 2011 au 3 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2011-04-100

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MARS 2011

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mars 2011, tels que présentés.

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse eau potable et eau usée	111.65 \$
Affûtage St-Pierre Inc.	Agrandir trou de lame de scie	45.57 \$
Aéro-Feu	R2011-02-039 Chargeur, outil pour vitre	1 096.77 \$
Centre du Camion Beaudoin INC.	Trousse pour tête, frein - Mack rouge	41.59 \$
Clicopies	Impression journal et sondage internet	673.76 \$
Commission scolaire des Chênes	R2010-03-75 5e versement Pompier 1 J. D-Bérubé	300.00 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Réparation toilette salle des loisirs	8.84 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Masse double et soupape chasse d'eau	62.62 \$
Deak Daniel	Chronomètre, piles 6V, planche a pince, masse	151.38 \$
Dufort Geneviève	Taxe non résident pour Mélodie, Thierry et Xavier	68.75 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Sacs poubelle, nettoyeur cuvette	81.85 \$
Carrosserie Pierre Ménard	Boite asphalte peinturée	862.95 \$
Garage C. Charbonneau inc	transmission, drive-shaft - Mack blanc - accident	8 033.43 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane loisirs	240.05 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane garage	700.56 \$
MRC Drummond	Mutations février 2011	3.00 \$
Oxy-Centre inc	Acétylène T23	120.06 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil avril 2011	288.86 \$
Ressort Deziel in	Patins ailes - Mack rouge	364.71 \$
Bergeron Réjean	R2011-01-015 Déplacement colloque St-Hyacinthe	126.00 \$
R. Lemire Auto Suspension inc	Problème d'empatement - Mack blanc - accident	117.92 \$
R. Lemire Auto Suspension inc	Alignement camion - Mack blanc - accident	218.32 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	3 015.67 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	2 884.15 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Spring - Mack rouge	9.80 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Shutterstat - Mack rouge	154.12 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Transmitter - Mack rouge	31.65 \$
Transport Claude Boyce Inc.	Remplacement du camion brisé pour déneigement	640.26 \$
Transcontinental inc	Publication Projet règlement 640-11	287.55 \$

Usinage M.C. inc	Fabrication pare-choc - Citerne	467.09 \$
Usinage M.C. inc	Fabrication boîte asphalte chaude	4 853.21 \$
Samson Bélair / Deloitte & Touche	Facture intérimaire - États financiers	5 411.44 \$
Ministre des Finances	Inscrip. Registre propriétaire véhicules lourds	127.00 \$
Ville de Drummondville	Temps de cour - Constat # 803806438	149.63 \$
Ville de Drummondville	Temps de cour - Constat # 002218	112.20 \$
Pinault Line	Frais déplacement - dépôt et journal	56.70 \$
Ecoloxia	Achat de 2 bacs à déchet, 5 roues et 1 couvercle	258.61 \$
Entreprises Électriques Martial Coté	Réparation 610 rte Gagnon - poteau cassé par gratte	634.56 \$
Soudure F.L.	Souder caising transmission - mack blanc - accident	526.33 \$
Camions Bécancour inc	Réparation Mack blanc - accident	7 532.72 \$
Louissette Demers	Frais déplacement formation DG adjointe	157.50 \$
Sous-total compte à payer		41 028.83 \$

Fournisseur	Description	Montant
Bell Mobilite	475-5374 du 01/03/11 au 31/03/11	166.74 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/03/11 au 15/04/11	336.81 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/03/11 au 15/04/11	164.45 \$
Bell Canada	394-2669 du 16/03/11 au 15/04/11	77.91 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/03/11 au 15/04/11	97.68 \$
Bibliothèque Municipale	R2011-01-011 Subvention 2011	1 566.67 \$
Hydro Québec	Lumières de rue du 01/02/11 au 28/02/11	389.93 \$
Hydro Québec	Pompier/Voirie du 14/01/11 au 22/03/11	933.86 \$
Hydro Québec	Étang du 13/01/11 au 22/03/11	217.20 \$
Hydro Québec	Bureau du 13/01/11 au 22/03/11	2 695.07 \$
Hydro Québec	Station pompage gloriette du 13/01/11 au 22/03/11	96.92 \$
Hydro Québec	Gloriette du 13/01/11 au 22/03/11	70.49 \$
Hydro Québec	Loisirs du 14/01/11 au 22/03/11	578.47 \$
MRC Drummond	R2011-01-011 Quote-part Mars 2011	3 079.55 \$
Office municipal d'habitation	R2011-01-011 Subvention 2011	2 049.67 \$
Ginette Boyce	R2011-03-086 Commandite Relais pour la vie	100.00 \$
R.I.G.D. Bas St-François	R2011-01-011 Quote part Mars 2011	6 776.09 \$
Transport Claude Boyce Inc.	Frais de poste - Journal L'Enfant Terrible - Mars 2011	107.36 \$
XITTEL inc.	Tél. et internet biblio du 14/03/11 au 14/04/11	114.27 \$
Ville de Drummondville	R2011-01-011 Supra-Locaux - Versement mars 2011	2 809.00 \$
Service de cartes Desjardins	Réparation pick-up	330.38 \$
Vélocité Drummond	R2010-09-287 Aide financière pour tour ciclyste	1 000.00 \$
Sous-total incompressibles		23 758.52 \$

SALAIRE MARS 2011	
Salaires nets mars 2011	19 683.55 \$
Remises provinciales mars 2011	4 824.43 \$
Remises fédérales mars 2011	2 011.23 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES MARS 2011	26 519.21 \$
SOUS-TOTAL CAP AVRIL 2011	41 028.83 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AVRIL 2011	23 758.52 \$

TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL	
2011	91 306.56 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-101

6. STATISTIQUE CANADA – 9 AU 13 MAI SEMAINE DU RECENSEMENT

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population mardi le 10 mai 2011;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de polices et de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE la Loi sur la statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu par la présente de déclarer la semaine du 9 au 13 mai, la semaine du recensement et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-102

7. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2011 - REPRÉSENTANT

ATTENDU QUE la présence d'une personne représentant la municipalité de L'Avenir est requise lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes, qui se tiendra jeudi le 9 juin 2011 aux locaux de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale par intérim, à agir à titre de représentant de la municipalité de L'Avenir lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 9 juin 2011 aux locaux de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-103

8. ADOPTION RÈGL. 645-11 – CONCERNANT LES LICENCES DE CHIENS ET LE NOMBRE CHIENS ET DE CHATS PERMIS

ATTENDU une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QU'un avis de motion avec demande de dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 février 2011 afin de mettre en vigueur le règlement 645-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 645-11 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITE DE L'AVENIR

RÈGLEMENT NUMÉRO 645-11

RÈGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE CHIENS ET LE NOMBRE DE CHIENS ET DE CHATS PERMIS

ATTENDU QUE le conseil désire statuer sur le nombre de chiens et chats permis, en milieu rural, par unité de logement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement 597-04;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2011, par le conseiller Pierre Lavallée.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 645-11 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :

Chien : s'applique à toutes espèces canines de plus de trois mois.

Chien guide: s'applique à tout chien portant assistance à une personne ayant un handicap visuel ou moteur.

Gardien : est réputé gardien le propriétaire d'un chien, la personne qui en a la garde ou l'accompagne, le propriétaire, l'occupant ou le locataire de l'immeuble ou du logement où vit le chien.

Éleveur de chiens de traîneau : personne ou organisme reconnu auprès du ministère du Revenu comme éleveur de chiens de traîneau.

Contrôleur: Outre le secrétaire trésorier, la ou les personnes physiques ou morales, sociétés ou organismes que le conseil de la municipalité a par résolution, chargé d'appliquer la totalité ou partie du présent règlement.

ARTICLE 3

La municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme, autorisant tel personne ou organisme à percevoir le tarif des licences, les frais de capture et frais de garde et à appliquer en tout ou en partie le présent règlement.

Toute personne ou organisme qui se voit confier l'autorisation de percevoir le tarif des licences et d'appliquer le présent règlement est appelé aux fins des présentes le contrôleur.

ARTICLE 4

Tout propriétaire ou gardien d'un chien doit le déclarer à l'organisme désigné par le Conseil responsable de l'application du présent règlement (à savoir la Société Protectrice des Animaux de Drummondville) en énonçant les nom, prénom, domicile et téléphone dudit propriétaire ou gardien, de même que toutes les indications requises pour établir l'identité du chien.

ARTICLE 5

Nul ne peut garder un chien à l'intérieur des limites de la municipalité sans avoir payé la licence annuelle.

Cette obligation s'applique exclusivement aux chiens âgés de plus de trois (3) mois.

ARTICLE 6

- 6.1 La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de vingt dollars (20\$) pour chaque chien. Cette somme n'est ni divisible ni remboursable.
- 6.2 La somme à payer pour l'obtention d'une licence pour tous les chiens faisant partie d'un élevage de chien de traîneau, reconnu par le ministère du Revenu, est de cent dollars (100 \$) par année. Une preuve à cet effet devra être fournie à la personne responsable de la perception des licences.

ARTICLE 7

La licence sera valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Elle devient exigible au moment où le contrôleur (à savoir la Société Protectrice des Animaux de Drummondville) en fera la demande. Il ne sera accordé de déduction ou de remise en raison de mort, de la perte ou la disparition de tout chien.

ARTICLE 8

Le contrôleur ou toute personne ou organisme autorisé par le Conseil à percevoir le coût des licences de chiens est responsable de l'application du présent règlement et est autorisé à visiter et à examiner, entre 9h00 et 19h00, toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifices doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées.

ARTICLE 9

Il est interdit à tout propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment, d'un terrain ou d'un logement de garder dans ce bâtiment, sur ce terrain ou dans ce logement plus de trois (3) chiens et de trois (3) chats.

Le premier alinéa ne s'applique pas à une animalerie, une école de dressage, un chenil, une clinique vétérinaire ou autre commerce semblable, ainsi que sur un terrain dont l'usage principal est l'agriculture, tel que défini par la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q. chapitre P-41.1 art.1), lorsque cet usage est conforme aux dispositions pertinentes du règlement de zonage.

ARTICLE 10

Pour toute infraction aux dispositions du présent règlement, il est imposé une amende minimum de cent dollars (100\$) et un maximum de trois cents dollars (300\$) et des frais, au propriétaire ou gardien du chien. Si l'infraction est continue, cette continuité constitue jour après jour à une offense séparée.

ARTICLE 11

L'amende imposée en vertu du présent règlement peut être recouvrée contre les personnes résidant en dehors de la municipalité et dont les chiens sont en contravention sur le territoire de la municipalité avec les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 12

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi. Il abroge et remplace tout autre règlement antérieur relatif aux licences pour chiens, ainsi que toute autre disposition antérieure ou contraire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-104

9. AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE 2009 PARTAGE CARRIÈRE / SABLIERE ULVERTON

ATTENDU QU'UNE médiation a eu lieu avec la Commission municipale du Québec, agissant comme médiatrice, entre la municipalité de L'Avenir et la municipalité d'Ulverton concernant le partage des droits d'impositions 2009 des carrières / sablières;

ATTENDU QUE, suite à la médiation, la municipalité de L'Avenir et la municipalité d'Ulverton en sont venues à une entente relativement à l'attribution des sommes versées en 2009 au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, appelé fonds Carrière/Sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le maire Jean Parenteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim, Madame Suzie Lemire à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-105

10. AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE 2010 PARTAGE CARRIÈRE / SABLIERE ULVERTON

ATTENDU QU'UNE médiation a eu lieu avec la Commission municipale du Québec, agissant comme médiatrice, entre la municipalité de L'Avenir et la municipalité d'Ulverton concernant le partage des droits d'impositions 2010 des carrières / sablières;

ATTENDU QUE suite à la médiation, la municipalité de L'Avenir et la municipalité d'Ulverton en sont venues à une entente relativement à l'attribution des sommes versées en 2010 au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, appelé fonds Carrière/Sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser le maire Jean Parenteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim, Madame Suzie Lemire, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. AVIS DE MOTION RÈGL. 646-11 – CONCERNANT LA TARIFICATION TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU GRAND RUISSEAU, BR. 15-18

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est par les présentes donné par le conseiller Alain Bahl, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 646-11 concernant la tarification pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Grand Ruisseau, Br. 15-18.

12. AVIS DE MOTION RÈGL. 647-11 – TEU – MODIFIANT LE RÈGL. 526-98

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est par les présentes donné par le conseiller Alain Bahl qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un projet de règlement ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 526-98 décrétant la construction d'un réseau de collecte des eaux usées et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût, en vue d'agrandir le périmètre de taxation.

R 2011-04-106

13. COLLOQUE SUR LES INCIVILITÉS – SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec invite les municipalités à participer au colloque sur les incivilités qui aura lieu jeudi le 12 mai 2011;

ATTENDU QUE les incivilités sont tout ce qui constitue un irritant pour un ou des citoyens sans que ce soit nécessairement un acte criminel;

ATTENDU QUE ce colloque a lieu à l'École Mont-Bénilde à Saint-Angèle de Laval;

ATTENDU QUE le conseiller Alain-Serge Vigeant a manifesté son intérêt à participer à l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'inscrire le conseiller Alain-Serge Vigeant au Colloque sur les incivilités qui aura lieu jeudi le 12 mai 2011 à Saint-Angèle de Laval.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-107

14. TOURNOI DE GOLF «PRO-JEUNESSE» ÉTIENNE-ALEXIS BOUCHER

ATTENDU QUE Monsieur Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson, invite les représentants de la municipalité au Tournoi de golf «Pro-jeunesse» Étienne-Alexis Boucher;

ATTENDU QUE le coût du billet de golf, du souper et voiturette totalise 130\$ par personne;

ATTENDU QUE les fonds recueillis à l'issue de cette journée seront versés au Fonds Jeunesse Circonscription de Johnson (FJCJ).

ATTENDU QUE deux membres du conseil ont manifesté leurs intérêts à participer à l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'inscrire deux membres du conseil au Tournoi «Pro-Jeunesse» Étienne-Alexis Boucher, pour un coût total de 260\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2011-04-108

15. Achats – Avril 2011

ATTENDU QU'une demande d'achats est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ci-bas:



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achats pour avril 2011 (corrigée)

	Coût unit.	Qté	Total
<u>Matériel d'intervention</u>			
02 220 00 725 Canon portatif 2 1/2 po, jet plein, jet diffusé	2 700.00 \$	1	2700.00\$
02 220 00 725 Ensemble de deux étais pour stabiliser les véhicules lors d'une désincarcération	2 000.00 \$	1	2000.00\$
<u>Formation</u>			
02 220 01 454 Formation Pompier I, section 1 et 2 (montant pour l'année 2011) Alexandre Pelletier	2 600.00 \$	1	2600.00\$
02 220 01 454 Balance de formation Officier non urbain pour Craig Noble	700.00 \$	1	700.00\$
<u>Télécommunications</u>			
02 220 00 339 Ajout de 5 radios portatifs à notre licence d'exploitation	300.00 \$	1	300.00\$

**Congrès de l'Association des chefs à Gatineau
du 21 au 24 mai**

02 220 00 454	Inscription pour le directeur Luc Côté	450.00 \$	1	450.00\$
02 220 00 454	Déplacement, hébergement, repas pour le congrès	1 200.00 \$	1	1200.00\$
	Total de la demande			9950.00\$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 9 950\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2011-04-109

16. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – ABAT POUSSIÈRE 2011

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Abat poussière 2011*" est remise à chacun des conseillers présents;

ATTENDU QUE l'achat d'abat poussière pour 2011 se fera par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QU'une somme de 27 000\$ est prévue au budget 2011 pour l'abat-poussière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Abat poussière 2011*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abat poussière aux termes et conditions indiqués dans ledit cahier de charge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-110

17. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – PAVAGE ROUTE MCGIVENEY, PLOYART, 5E RANG

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Pavage Route McGiveney, Route Ployart et 5e Rang 2011*" est remise à chacun des conseillers présents;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a accepté la programmation de travaux relativement au transfert d'une partie de la taxe d'accise;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite refaire le pavage d'une partie de la route McGiveney équivalent à 1.4 kilomètre avec ce transfert;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également refaire le pavage d'une partie de la route Ployart équivalent à 1.4 kilomètres et de 0.3 kilomètre sur le 5e Rang;

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée du règlement 623-08 intitulé «Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques» ;

ATTENDU QUE l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales stipule que les sommes versées au fonds doivent être utilisées, soustraction faite de celles consacrées aux coûts d'administration du régime prévu, à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;

ATTENDU QUE l'appel d'offre sera publié sur SEAO (système électronique d'appel d'offres);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de lancer le processus d'appel d'offres par le biais de SEAO pour le pavage de la route Ployard sur une distance de 1,4 kilomètres, du 5e Rang sur une distance de 0.3 kilomètre et de la route McGiveney sur une distance de 1.4 kilomètres d'utiliser le fonds réservé des carrières/sablières pour acquitter les coûts du pavage sur la route Poyart et du 5e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-111

18. MATÉRIEL DE RECHARGEMENT 2011

ATTENDU QUE les travaux de rechargement seront bientôt à effectuer et qu'un montant de 20 000 \$ est prévu au budget 2011;

ATTENDU la réception de deux offres de services pour du gravier 0 - ¾;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de rendre disponible un montant de 20 000 \$ afin de procéder à des travaux de rechargement. Il est aussi résolu d'accepter l'offre de service de J. Noël Francoeur Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-112

19. BALAYAGE DE RUES

ATTENDU QUE les travaux de balayage des rues seront bientôt à effectuer;

ATTENDU QU'une somme de 1225 \$ est prévue au budget 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de rendre disponible le montant budgété de 1225 \$ afin de procéder aux travaux de balayage des rues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-113

20. SURVEILLANCE DE CARRIÈRES ET SABLIERES 2011

ATTENDU QU'en 2010 la municipalité a embauché deux personnes à un taux horaire de 10\$, afin de faire de la surveillance de carrière sablière et ce, à raison de deux jours semaine;

ATTENDU QUE cette méthode s'est avérée efficace et que le conseil souhaite procéder de la même façon pour 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'embaucher deux personnes à un taux horaire de 10\$ à raison de deux jours semaine, afin de faire la surveillance de carrières / sablière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-114

21. DÉNEIGEMENT – ROUTE BEULAC

ATTENDU QUE M. René Beulac est chargé du déneigement de la route Beulac;

ATTENDU QUE la municipalité verse à chaque année un montant de 720.90\$ à Monsieur Beulac pour le coût dudit déneigement;

ATTENDU QUE M. René Beulac demande au conseil à ce que le montant versé annuellement soit majoré, compte tenu que ledit montant ne l'a pas été depuis plusieurs années même si le prix de l'essence a augmenté de façon importante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser un versement de 800\$ à Monsieur René Beulac pour le déneigement de la route Beulac, pour la saison hiver 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-115

22. VÊTEMENTS DE TRAVAIL – EMPLOYÉS DE VOIRIE

ATTENDU QU'un budget de 1000\$ est prévu en 2011 pour l'achat de vêtements de travail pour les employés de voirie;

ATTENDU QUE Monsieur Sydney Lynch, inspecteur en voirie, et Monsieur Martin Poirier, employé de voirie, demandent une autorisation de dépense pour l'achat d'une paire de bottes de travail, au montant d'environ 150\$ la paire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser Monsieur Sydney Lynch et Monsieur Martin Poirier à acheter chacun une paire de bottes de travail pour un montant total d'environ 300\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-116

23. NIVELEUSE 2011

ATTENDU QU'un appel offres sur invitation a été fait dans le but de faire l'acquisition d'une niveleuse;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont été invités à soumissionner soit:

- Les Équipements Forcier Ltée, de marque Champion, modèle 740 A, 1995 au montant de 43 900\$ plus taxes;
- Déneigement Beaulieu et Fils de marque Champion, modèle 740 R, 1992 au montant de 44 000\$ plus taxes;
- Inter Service L.G.O., de marque Champion, modèle 730 A, 1998 au montant de 46 000\$

ATTENDU QUE l'offre des Équipements Forcier Ltée est la plus basse soumission reçue et correspond davantage aux besoins et exigences de la voirie municipale;

ATTENDU QUE les Équipements Forcier Ltée offrent une garantie de 250 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'acquérir la niveleuse de marque Champion, modèle 740 A, 1995 au montant de 43 900\$ plus taxes applicables des Équipements Forcier Ltée.

Il est aussi résolu que ladite niveleuse sera payée comme suit:

1. La somme de 25 000\$ proviendra du fonds de roulement, remboursable sur cinq ans;
2. La balance de 21 095\$ sera prise à même le budget de la voirie en effectuant les transferts de postes budgétaires suivants:
 - de 02-320-02-521 – Nivelage, 02-320-05-521 – Asphalte rapiécage ainsi que par la vente de la gratte jaune;
 - au poste d'immobilisation 03-310-11-724 – Niveleuse Champion 740.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-117

24. VENTE DE LA GRATTE JAUNE

ATTENDU QUE la municipalité avait fait l'acquisition d'une gratte en 2006;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite vendre cet équipement pour environ 10 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder par une vente de gré à gré tel que stipulé à l'article 6.1 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de mettre en vente la gratte au montant de 10 000\$ et de l'afficher sur le site LesPacs et dans la revue Publiquip.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-118

25. CONGRÈS COMBEQ – 7-8 ET 9 AVRIL 2011

ATTENDU QUE le congrès de la COMBEQ se tiendra le 7-8 et 9 avril prochains à l'hôtel Le Concorde de Québec;

ATTENDU QUE la COMBEQ regroupe près de 1245 membres occupant la fonction d'officier municipal, d'inspecteur ou de fonctionnaire désigné et oeuvrant dans les domaines de l'urbanisme ou de l'environnement;

ATTENDU QUE lors du congrès, plusieurs formations sont offertes;

ATTENDU QUE Monsieur Sydney Lynch, inspecteur en voirie, a manifesté son intérêt à assister au congrès 2011;

Attendu que, si l'officier municipal est membre de cette association au tarif de 255\$ pour l'adhésion 2011, le coût de l'inscription au Congrès sera de 595\$ au lieu de 735\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'adhésion à la COMBEQ donne l'avantage de s'inscrire aux autres formations à des coûts moindres au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, et appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de verser à la COMBEQ la somme de 850\$ plus taxes applicables pour ce qui suit:

- la cotisation annuel 2011 pour l'inspecteur municipal, M. Sydney Lynch au montant de 255\$ plus taxes si applicables;
- l'inscription de M. Sydney Lynch au congrès au montant de 595\$ plus taxes applicables;
- de rembourser les frais de déplacement selon la politique de remboursement de dépenses de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2011-04-119

26. ENREGISTREUR D'ÉVÈNEMENT TEU – SOUMISSION

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2010, la résolution R 2010-12-391 concernant la soumission d'un enregistreur d'évènement de la compagnie Contrôles Tekk au montant de 1350\$ plus taxes applicables a été adoptée;

ATTENDU QUE cet équipement ne répond pas au besoin de la municipalité;

ATTENDU QU'une nouvelle soumission a été reçue de la compagnie Redtech Inc. au montant de 873.82\$ plus taxes pour un enregistreur d'évènement répondant au besoin de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de faire l'achat de l'enregistreur d'évènement de la compagnie Redtech Inc. au montant de 873.82\$ plus taxes applicables. Il est aussi résolu d'abroger la résolution R 2010-12-391.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-120

27. BACS À COMPOSTAGE – ACHAT

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contribuer à la sauvegarde de l'environnement et réduire les matières destinées au site d'enfouissement;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la gestion des déchets du Bas St-François (RIGD) offre un programme sur le compostage domestique;

ATTENDU QUE par ce programme, des bacs de compostage seront offerts aux citoyens ainsi qu'une séance de formation sur le compostage domestique;

ATTENDU QUE la RIGD finance ce programme en remboursant la moitié du coût du bac et de ses accessoires afin que le citoyen paie un montant d'environ 50\$ pour le bac, les accessoires et la formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'appuyer le programme sur le compostage domestique. Il est aussi résolu que la municipalité commande 50 bacs afin de les revendre aux citoyens intéressés au montant d'environ 50\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2011-04-121

28. RECOMMANDATION DU CONSEIL – LOT 148P DROIT ACQUIS

ATTENDU QUE Monsieur Robert Biron souhaite acquérir un terrain à la municipalité de L'Avenir, plus précisément une partie du lot 148 du Canton de Durham, dans la circonscription foncière de Drummond;

ATTENDU QU'il y a présentement une maison mobile sur ce lot et que Monsieur Biron souhaite remplacer la maison mobile par la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE ce lot est situé en zone agricole et que Monsieur Biron souhaite déposer une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur par une reconnaissance de droits acquis puisqu'au moment de l'implantation de la résidence en 1979, le règlement de zonage autorisait les usages résidentiels dans la zone A4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu que la municipalité de L'Avenir appuie la demande présentée par Monsieur Robert Biron auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vue d'obtenir l'autorisation de construire une maison neuve sur une partie du lot 148 du Canton de Durham, dans la circonscription foncière de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-122

29. APPROBATION DES PLANS ET DEVIS – PROJET DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil le 7 mars 2011 la résolution R 2011-03-084 concernant l'approbation des plans de l'avant-projet de la rue projeté raccordé au Rang 1 en deux phases avec une virée a été adoptée;

ATTENDU QU'une rencontre s'est tenue le 16 mars 2011 pour le projet de rue sur le lot 6-P du rang 1 avec les promoteurs, les consultants et la municipalité;

ATTENDU QUE lors de cette séance, la municipalité a demandé aux promoteurs le dépôt des plans, devis, échéanciers, les analyses en laboratoire de tous les matériaux ainsi que les qualifications de l'entrepreneur choisi par les promoteurs;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu tous les documents nécessaires et qu'il s'avère que les matériaux Mg56-0 (fondation intermédiaire) et le Mg20-0 (fondation supérieure) sont non conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'approuver les plans, devis et échéanciers conditionnellement à ce l'épaisseur de la fondation inférieur et intermédiaire soit augmenter à 500mm au lieu de 300mm de Mg-112 et que l'épaisseur de la fondation supérieure soit augmenter à 250mm de Mg 20-0, au lieu de 150mm.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2011-04-123

30. COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES – RÉCOMPENSE BRIGADE SCOLAIRE 2011

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes a demandé à la municipalité une contribution financière afin de faire l'achat de cadeaux pour récompenser les jeunes brigadiers et brigadières;

ATTENDU QU'il y a des brigadiers et des brigadières à l'école L'Avenir qui sécurisent l'embarquement des écoliers dans les autobus scolaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire demande un montant de 205\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de verser une contribution financière de 205\$ à la Commission scolaire des Chênes afin de récompenser la brigade scolaire junior.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-124

31. SUBVENTION ÉCOLE L'AVENIR 2011

ATTENDU QUE l'école L'Avenir demande à la municipalité un soutien financier de l'ordre 2500\$ pour 2011;

ATTENDU QUE cette contribution est prévue au budget 2011;

ATTENDU QUE le conseil souhaite connaître les activités scolaires qui seront financées par cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'octroyer une contribution financière de 2500\$ à l'école L'Avenir qui sera remise en trois versements soit en avril 2011, mai 2011 et septembre 2011. Il est aussi résolu de demander à l'école L'Avenir de remettre à la municipalité la liste des activités scolaires qui seront financées par cette contribution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-04-125

32. FÊTE DES VOISINS 2011

ATTENDU QUE l'édition 2011 de la fête des voisins sera célébrée partout au Québec le samedi 4 juin prochain;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 30 avril pour s'inscrire, sans frais, afin d'accéder gratuitement à plusieurs outils promotionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu que la municipalité s'inscrive à la fête des voisins 2011 afin de recevoir gratuitement les outils promotionnels et de les remettre à l'organisme qui en fera l'organisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2011-04-126

33. FÊTE DE LA ST-JEAN BAPTISTE 2011

ATTENDU QUE le comité des Loisirs désire présenter une demande d'aide financière au MNQ (Mouvement National des Québécoises et Québécois) dans le cadre des activités de la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la conseillère Karine Fleury soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du MNQ pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

34. VARIA : aucun item n'a été ajouté à ce point.

35. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mars 2011 est remis à tous les conseillers.

36. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2011-04-127

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 49 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 mai 2011.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie par les présentes que la municipalité de L'Avenir a les crédits suffisants pour acquitter les dépenses autorisées durant la présente séance.

Suzie Lemire
Secrétaire-trésorière par intérim